

CONSEIL PROVINCIAL

QUESTION D'ACTUALITÉ

de M. Matthieu Content

à Mme Kathy Firquet et M. Georges Pire, députés provinciaux
sur le projet « TADAM » et son avenir

Le 28 février 2013

Madame la Députée en charge des Affaires sociales,

Monsieur le Député en charge de la politique provinciale de Santé,

Le centre TADAM s'est vu obligé de fermer ses portes en janvier dernier, malgré de premiers résultats positifs et encourageants. Ce projet-pilote avait pour objectif d'examiner les effets d'un sevrage à l'héroïne par une distribution contrôlée de dyacétilmorphine (autre nom pour l'héroïne pharmaceutique) auprès d'un noyau de toxicomanes sévères, considérés comme les plus dépendants, les plus délinquants, ceux dont la santé est la moins bonne et surtout les moins réceptifs au traitement par la méthadone.

TADAM a permis d'améliorer la qualité de vie et la santé physique et psychique des patients suivis (visible dès les 6 premières semaines du traitement). Le centre leur a également permis de recréer des liens sociaux et de retrouver un rythme de vie structuré. Il arrive dans certains cas que, entraînés dans le cycle infernal de la drogue, certains toxicomanes sombrent malheureusement dans la prostitution ou la délinquance. Leur dépendance n'étant dès lors plus exclusivement une question de produit. Nous devons mettre en place une prise en charge efficace afin d'aider ces personnes pour le bien de tous.

On peut évidemment déplorer la position du gouvernement fédéral qui, jusqu'au mois de janvier dernier, finançait le projet pilote. Mais ce dernier rétorque que le contrat était clair avant la mise en place de TADAM et qu'il s'agissait bien d'une expérience pilote d'une durée de deux ans qui devait à son terme être évaluée. La phase de test étant terminée, nous attendons le rapport final pour juillet 2013. On peut cependant se demander pourquoi il n'a pas été prévu de rendre le rapport final avant de suspendre le projet.

Abandonner TADAM maintenant signifie perdre un investissement déjà réalisé, en protocole de recherche, en formation du personnel et en création d'une structure adaptée au traitement.

La question de la toxicomanie doit être un enjeu de santé publique et non une question judiciaire ou sécuritaire. Il est essentiel de considérer le toxicomane comme un malade et non comme un criminel. Ce changement de vision permet d'apporter une réponse réelle à un important problème de société. La distribution contrôlée de drogues dures dans un but de sevrage comme le propose TADAM (consommation sur place, suivi personnalisé et prise en charge médicale de chaque patient) contribue à cet objectif en modifiant non seulement l'image véhiculée par le consommateur auprès de la société, mais aussi en améliorant la qualité de vie du patient et en le sortant d'une économie parallèle souvent mafieuse, incontrôlée, dangereuse et précaire. Les pouvoirs publics doivent poursuivre et étendre leur travail de prévention et de réduction des risques en matière de drogues en utilisant des méthodes efficaces et qui ont fait leurs preuves.

Madame la Députée, Monsieur le Député, la sénatrice de communauté Christine Defraigne, membre du même parti que vous, a interrogé le 10 janvier dernier la Ministre fédérale des Affaires Sociales et de la Santé Publique, Laurette Onkelinx, au sujet de « l'avenir du centre Tadam à Liège ».



La ministre a répondu qu'une période de six mois était désormais nécessaire afin de boucler le rapport final et qu'elle attendait ce dernier pour pouvoir se prononcer, avec l'ensemble du gouvernement, sur la pérennisation ou non du projet. Elle a également affirmé ceci : « (...) la situation est un peu ubuesque. Soit l'évaluation est négative et on en tire les conclusions ; soit elle est positive et l'équipe actuellement en fonction sera dispersée, et une expérience utile risque malheureusement d'être perdue. J'en suis consciente mais suis enfermée dans l'accord de 2007, et nous savons que les sommes en cause ne sont pas négligeables. Cependant, si les autorités locales ou provinciales faisaient des propositions – pour tout ou partie de l'équipe – afin de ne pas perdre l'expertise acquise, je pourrais participer à cet effort ».

La ministre affirme donc être d'accord de débloquer de l'argent jusqu'à la réception du rapport afin de ne pas perdre l'expertise acquise par l'équipe de TADAM, à la condition que les autorités provinciales et communales participent également à l'effort. Dès lors, ma question est simple : la Province de Liège est-elle d'accord de participer au financement de l'équipe d'ici la décision du gouvernement fédéral de pérenniser ou non le projet TADAM, afin de conserver l'expérience acquise par les professionnels engagés dans ce centre et d'éviter aux patients de retomber dans le cycle infernal de la drogue ?

Je vous remercie.

Matthieu Content
Conseiller provincial

